



Feuillet : 2024/

Délibération n° 2024/ 15

Objet : Tableau des effectifs : mise à jour

Département des Landes
Commune de
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

Date de convocation :

08-03-2024

Date d'affichage :

08-03-2024

Nombre de conseillers :

* En exercice : 29

* Présents : 22 (pour les
délibérations n° 12 à 16), 21 pour
les délibérations (17 à 19), 22
(pour les délibérations 20 à 22)
puis 21 (pour les délibérations n°
23 à 31)

* Absents : 1 (pour les
délibérations 17 à 19) et 2 (à
partir de la délibération n°23)

* Dont pouvoirs : 7 (pour les
délibérations n° 12 à 16), 6 (pour
les délibérations 17 à 19), 7 pour
les délibérations 20 à 22) puis 6
(pour les délibérations n° 23 à 31)

* Votants : 29 (pour les
délibérations n° 12 à 16), 27 (pour
les délibérations 17 à 19), 29 pour
les délibérations (20 à 22) puis 27
(pour les délibérations n°23 à 31)

Séance du conseil municipal du jeudi 14 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze du mois de mars, à 18 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

Présents : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, Mme MOLERES Vanessa, M. POURTAU Philippe, Mme BOINAY Marina, M. LABADIE Hervé, Mme DREYFUS Sandrine, M. MATON Stéphane, M. SABATHE Philippe, M. SALMON Jean-Joseph, M. MILAN Bruno, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme SABATIER Nathalie, Mme DUCORAL Hélène, M. DARDY, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme DARRIEUMERLOU Virginie, Mme LISSAYOU Marion, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope (jusqu'à la délibération n°22), M. SOORS Didier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Gilles Peynoche (pour les délibérations 17,18 et 19 - M. Julien Fichot sortant pour le vote des comptes administratifs), Mme Pénélope LANTERNE et Mme Florence ROURA (à partir de la délibération n°23)

Pouvoirs : M. Gilles PEYNOCHE à M. Julien FICHOT, M. Philippe JAUREGUIBERRY à M. Jean-Joseph SALMON, M. Laurent PETRIACQ à M. Bruno MILAN, Mme Marie-Christine MIRABEL à Mme Marion LISSAYOU, Mme Isabelle AZPEÏTIA à M. Didier SOORS, Mme Florence ROURA à Mme Pénélope LANTERNE, M. Matthieu VIGNES à M. Mike BRESSON

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme Virginie DARRIEUMERLOU



Rapporteur : M. Hervé LABADIE

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-8 2°,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet de 10h hebdo sur le grade d'adjoint d'animation, catégorie C, en vue de la nomination d'un agent contractuel au service éducation-enfance-jeunesse ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : de créer un emploi permanent à temps non complet de 10h sur le grade d'adjoint d'animation, catégorie C.

Article 2 : de valider le nouveau tableau des effectifs ci-annexé.

Article 3 : de préciser que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par les réglementations en vigueur pour l'emploi concerné.

Article 4 : que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article final : Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire
M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance
Mme Virginie DARRIEUMERLOU

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



AGENTS TITULAIRES	Catégorie	Effectif budgétaire	Postes	TNC	FTP
Secteur administratif					
Attaché principal	A	1	1		1
Attaché	A	1	0		0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1		1
Rédacteur	B	1	1		1
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	7	7		6,40
Adjoint administratif territorial	C	5	5		5
TOTAL		16	15		14,40
Secteur technique					
Ingénieur Principal	A	1	1		1
Technicien principal 1ère classe	B	2	2		2
Technicien principal 2ème classe	B	1	1		1
Agent de Maîtrise	C	4	3		3
Agent de Maîtrise principal	C	1	1		1
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	9	9		9
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	34	0,97
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	32	0,91
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	31,5	0,90
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	2	2	30	1,72
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	29	0,83
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	28	0,80
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	25	0,71
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	16	0,46
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	4	3		3
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	1	25	0,71
Adjoint technique territorial	C	6	4		4
Adjoint technique territorial	C	3	3	25	2,13
Adjoint technique territorial	C	1	1	23	0,66
Adjoint technique territorial	C	2	2	20	1,14
Adjoint technique territorial	C	1	1	18	0,51
TOTAL		45	41		36,45
Secteur médico-social					
Educateur de jeunes enfants	A	1	1		1
Educateur jeunes enfants classe exceptionn	A	1	1		1
Puéricultrice hors classe	A	1	1		1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1		1
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1		1
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1	34	0,97
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1	31,50	0,90
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1	31	0,89
ATSEM ppal 1ère classe	C	1	1	30	0,85
ATSEM ppal 1ère classe	C	2	2	28	1,60
Agent social ppal 1ère classe	C	1	1		1
Agent social ppal 2ème classe	C	1	1		1
Agent social	C	3	2		2
TOTAL		16	15		14,21
Secteur animation					
Animateur ppal 2ème classe	B	2	0		0
Animateur	B	5	2		2
Adjoint d'animation ppal 1ère classe	C	3	3		3
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C	3	2		2



Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C	1			
Adjoint d'animation territorial	C	4			
Adjoint d'animation territorial	C	4	2	30	1,72
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	28	0,80
Adjoint d'animation territorial	C	1	0	10	0,00
TOTAL		24	13		12,38
Secteur Police					
Chef de service de police municipale	B	1	1		1
Brigadier-chef principal de police municipale	C	1	1		1
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1		1
TOTAL		3	3		3,00
Secteur Culturel					
Assistant de conservation ppal de 2ème classe	B	1	1		1,00
Adjoint du patrimoine	C	1	0		0,00
TOTAL		2	1		1,00
TOTAL TITULAIRES		106	88		81,44
AGENTS NON TITULAIRES					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Dont TNC hebdo	ETP
Secteur administratif					
Responsable RH/Finances - attaché	A	1	1		1
Adjoint administratif territorial	C	2	0		0
TOTAL		3	1		1
Secteur technique					
Ingénieur	A	1	1		1
Technicien ppal de 2ème classe	B	1	0		0
Agent de maîtrise	C	1	1		1
Adjoint technique territorial	C	4	1		1
Adjoint technique territorial	C	1	1	21	0,60
Adjoint technique territorial	C	2	2	20	1,14
Adjoint technique territorial	C	1	1	17,5	0,50
Adjoint technique territorial	C	1	1	16,5	0,47
TOTAL		12	8		5,71
Secteur médico-social					
Agent social	C	2	2		2
ATSEM	C	1	1	28	0,80
TOTAL		3	3		2,80
Secteur animation					
Adjoint d'animation territorial	C	2	2		2
Adjoint d'animation territorial	C	11	10	30	8,57
Adjoint d'animation territorial	C	1	0	28	0,00
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	13	0,37
Adjoint d'animation territorial	C	2	2	10	0,56
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	9	0,26
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	7	0,20
Adjoint d'animation territorial	C	1	1	5	0,14
Adjoint d'animation territorial	C	2	2	4	0,22
TOTAL		22	20		12,32
Secteur Culturel					
Adjoint de patrimoine	C	1	0		0
TOTAL		1	0		0
Contrats de droit privé					
Poste apprentissage service jeunesse	C	1	1		1
Poste apprentissage crèche	C	1	1		1
TOTAL		2	2		2
TOTAL NON TITULAIRES		43	34		23,83
TOTAL GENERAL		149	122		
ETP					105,27